Maurice Losch

Agriculture sans OGM – une chance d'avenir à saisir !

Le programme gouvernemental 2009-2014 dit NON aux OGM ; le message est sans équivoque : « Soutien de toutes démarches en faveur de zones sans organismes génétiquement modifiés » et « Affirmation du principe de précaution en matière d'OGM et soutien aux initiatives 'Luxembourg et Grande Région sans OGM' » sont depuis l'été 2009 les mots d'ordre du gouvernement en la matière.

Déjà 86 communes, soit près de trois quarts des communes du Luxembourg, se sont déclarées « commune sans OGM ». Elles refusent les OGM au menu de leurs cantines et sur les terrains dont elles sont propriétaire. Le 18 février 2009, Luxembourg-Ville s'est déclarée capitale européenne sans OGM. 29 organisations se sont regroupées autour de l'initiative « Luxembourg sans OGM ». En général, les agriculteurs ne sont pas enthousiastes à l'idée de faire pousser des plantes OGM. 200 agriculteurs refusent même officiellement les OGM dans leurs champs. 83 % des consommateurs du Luxembourg refusent les OGM (sondage ILReS de 2005).

L'affaire est claire, pourrait-on penser. En réalité, malgré toute la bonne volonté affichée et toutes les bonnes intentions, il reste encore du chemin à parcourir.

Mais, c'est quoi au juste un OGM ?

Par OGM – organisme génétiquement modifié – on désigne un organisme animal ou végétal qui a été modifié au niveau de ses séquences de gènes, donc au niveau des éléments de « programmation » qui définissent les caractéristiques d'un animal ou d'une plante. Pour fabriquer un OGM, on introduit dans le noyau des cellules (par exemple au moyen de la technique du canon à gènes) une ou plusieurs caractéristiques (gènes) nouvelles qui lui sont totalement étrangères. Le problème de fond de cette insertion d'un gène étranger dans le noyau, d'une plante par exemple, est qu'on ne peut pas contrôler où, dans la molécule d'ADN, le gène étranger s'introduira exactement, ni ce qu'il entraînera comme conséquences lors de la re-construction génétique de l'ADN. Ce qui veut dire que l'on ne sait pas contrôler, tester ou prédire toutes les interactions et effets secondaires que l'introduction d'un gène étranger peut avoir sur une plante donnée y compris les effets potentiellement nuisibles pour les autres organismes vivants. D'autant plus que le nombre de nouvelles combinaisons et interactions entre gènes est énorme.

Des OGM au supermarché ?

En Europe, donc aussi au Luxembourg, les produits végétaux contenant plus de 0,9 % d'OGM doivent être étiquetés « OGM ». Il n'existe actuellement aucune obligation d'étiquetage pour les produits issus de la production animale comme le lait, les œufs ou la viande. Tous les produits de production « bio » sont garantis « sans OGM ».

Les nouvelles caractéristiques introduites dans la plante sont alors présentes dans chacune de ses cellules. Ainsi, on peut techniquement introduire dans des cellules d'une fraise le gène responsable du goût de l'ail pour obtenir des fruits qui auraient l'aspect optique d'une fraise, mais le goût de l'ail. La société Monsanto a rapidement mis à profit cette « nouvelle biotechnologie » pour introduire un gène d'une bactérie, le Bacillus thurigensis, qui produit une substance toxique, pesticide, dans des plants de maïs, pour créer le maïs transgénique MON810. Ce maïs a été modifié génétiquement pour produire dans ses cellules un pesticide capable de tuer la pyrale du maïs, un insecte ravageur. A première vue, cette technique peut sembler intéressante, mais à y regarder de plus près, on constate rapidement l'ampleur du fiasco. Une fois MON810 cultivé et entré dans la chaîne alimentaire, ses cellules pleines de pesticide se retrouvent dans les assiettes des consommateurs. De nombreuses études ont montré que la consommation de MON810 pose des risques sérieux pour la santé et a des effets négatifs sur l'environnement. Le pesticide produit par le MON810 est loin d'être sélectif, ainsi les coccinelles ne supportent pas le poison produit par ce maïs OGM. Cet argument scientifique a entre autre été utilisé par le ministre de la Santé pour interdire le 24 mars 2009 la culture du MON810 au Luxembourg. Aujourd'hui, le MON810 est, à côté de la pomme de terre OGM « Amflora », le seul OGM autorisé à la culture dans l'Union européenne, et il est interdit dans 6 Etats membres (Allemagne, Autriche, France, Grèce, Hongrie et Luxembourg). En Europe, il est principalement cultivé en Espagne.

Un des principaux problèmes environnementaux lié à la culture des OGM dans

Maurice Losch est chargé de campagne OGM et agriculture durable chez Greenpeace Luxembourg (maurice.losch@greenpeace.org ; www.greenpeace.lu).

l'agriculture est la contamination génétique. Une fois une plante OGM cultivée en plein champs, le vent et les insectes vont disperser les pollens OGM. Au Mexique, pays d'origine du maïs, des centaines de variétés locales et régionales de maïs ont été contaminées par du maïs OGM cultivé aux Etats-Unis. La perte de la biodiversité dans le berceau génétique du maïs est irréparable. Sachant que la biodiversité est cruciale pour que l'agriculture puisse développer à l'avenir de nouvelles variétés adaptées aux conditions climatiques changeantes, de telles contaminations génétiques peuvent s'avérer dramatiques pour l'avenir de l'humanité.

Un système d'évaluation et d'autorisation défaillant

Dans l'Union européenne, les OGM sont évalués et autorisés au niveau européen. Si un OGM est autorisé à l'importation et/ou à la culture par l'Union européenne, il peut être importé et/ou cultivé dans les 27 Etats membres ; sauf si un Etat membre décide d'interdire à nouveau au niveau national l'OGM en question. Pour pouvoir prononcer une telle interdiction nationale, comme celle de la culture du MON810 au Luxembourg, l'Etat membre doit avancer des « faits scientifiques nouveaux ».

Le grand problème du système d'évaluation et d'autorisation des OGM dans l'Union européenne est qu'il ne demande pas d'étude sur les effets à long terme sur la santé et l'environnement et ne peut donc pas tenir compte de ces effets à long terme dans son évaluation. Des études sur les effets socioéconomiques des OGM ne sont également pas prises en compte. Dans le système actuel, les études faites et déposées par une multinationale qui demande l'autorisation d'un OGM sont déterminantes. En décembre 2008, dans le but de mieux protéger les consommateurs et l'agriculture des effets négatifs des OGM, le Conseil des ministres de l'Environnement a fait un appel unanime à la Commission européenne de réformer la procédure actuelle d'évaluation et d'autorisation des OGM. Or, au lieu de se conformer à la demande du Conseil, le président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel Barroso, a annoncé, début 2010, en pleine année internationale de la biodiversité, la volonté politique de la Commission d'imposer à un rythme accéléré les OGM aux consommateurs européens. Le 3 mars dernier, au lendemain de l'autorisation de la pomme de terre OGM « Amflora », la Commissaire européenne du Luxembourg, Madame Viviane Reding désavoue le gouvernement, 86 communes et la grande majorité des consommateurs du Luxembourg, qui eux refusent les OGM, en déclarant *« Ma position sur la question (des OGM) ne diffère pas de celle du Président José Manuel Barroso[1] ».*

Une question économique pour l'agriculture

Les principales victimes économiques des OGM sont les agriculteurs. Les cultures transgéniques coûtent chères aux différents acteurs de la chaîne alimentaire sans jamais apporter de bienfaits significatifs pour l'ensemble de la société. Cette notion de 'coûts socioéconomiques' devrait à terme peser dans la balance lors de l'autorisation par l'Union européenne des prochains OGM. Des études sur les cultures de soja aux Etats-Unis ont montré que le soja « Roundup Ready » de Monsanto a des rendements inférieurs de 5 à 10 % à ceux du soja conventionnel « sans OGM ». En 2008, cette perte de récolte subie par les agriculteurs était supérieure au tonnage des exportations annuelles de soja des Etats-Unis vers l'Europe. À long terme, la culture du soja « Roundup Ready » provoque des résistances chez les « mauvaises herbes », ce qui oblige les agriculteurs à utiliser des doses de plus en plus fortes d'herbicides ou d'avoir recours à d'autres herbicides encore plus puissants, ce qui a naturellement un coût.

Pour la mise en culture d'OGM, les agriculteurs payent à quatre reprises ! Ils doivent d'abord payer les brevets aux multinationales à chaque semis et perdent leur liberté et leur indépendance, notamment le droit d'utiliser leurs propres semences. Ensuite, ils doivent acheter plus de pesticides pour finalement avoir des récoltes moindres et donc un manque à gagner. Les seuls à faire des bénéfices avec les OGM sont les grandes multinationales comme Monsanto, BASF ou BAYER. Si les agriculteurs ne veulent pas tomber dans le piège lié à la culture des OGM, ils doivent s'organiser pour garder leurs filières libres d'OGM.

Actuellement, les Etats membres mènent des discussions sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, annoncée pour les prochaines années. Ce sera sous présidence belge à partir de juillet 2010 que les premières discussions commenceront à entrer dans le vif du sujet. La réforme de la PAC est une chance importante à saisir pour donner un nouvel avenir à l'agriculture européenne. L'Europe a encore une – une seule ! – chance de dire non aux OGM et au brevetage du vivant, en favorisant dans la nouvelle PAC une production agricole durable, régionale, de qualité et en travaillant sans OGM. Les gouvernements européens, y compris le Luxembourg, devront prendre leurs responsabilités ! L'agriculture sans OGM est une chance d'avenir à saisir – maintenant ! ◆

[1] *Lettre adressée à Greenpeace par Madame Viviane Reding, 3 mars 2009*

86 communes refusent les OGM au Luxembourg.

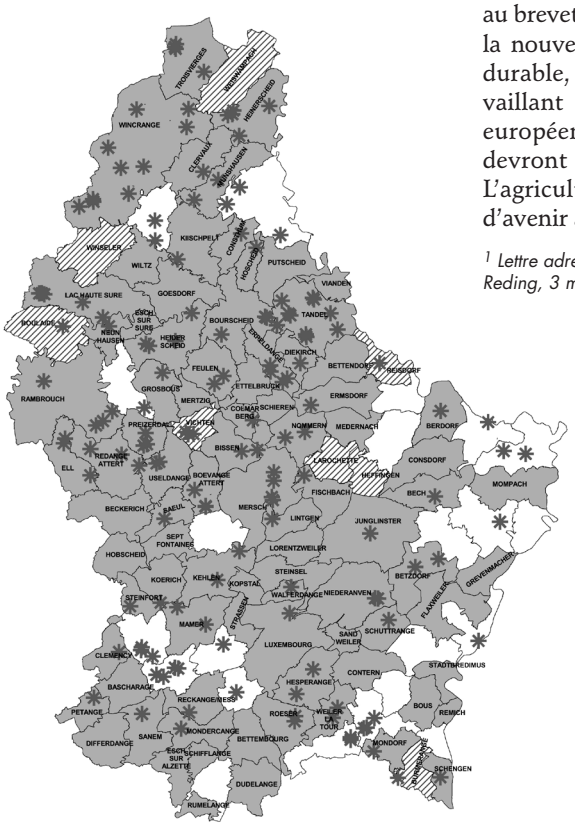
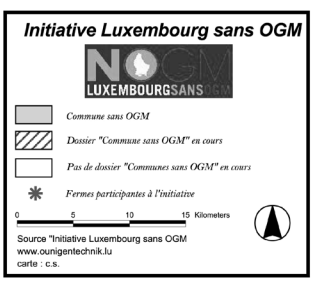
Stand: 25.05.2010